

### Dates à retenir :

- **Permanences d'inscription en mairie :**  
 Mercredi 12 juin 2024 – De 8 h 30 à 12 h 30  
 Lundi 17 juin 2024 – De 13 h 30 à 17 h 30  
 Mercredi 26 juin 2024 – De 8 h 30 à 12 h 30  
 Mercredi 28 août 2024 – De 8 h 30 à 12 h 30
- **Mardi 3 septembre 2024 :** Portes-ouvertes de l'école Fonta Musique, de 16 h 30 à 19 h 30  
 Rencontre avec l'équipe pédagogique, découverte des instruments, renseignements et inscriptions.
- **Lundi 9 septembre 2024 :** Début des cours.

### Renseignements sur l'élève :

 Première inscription

 Réinscription

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe en septembre 2024 (si écolier) : .....

**ÉTUDIANT :** OUI - NON

*Pour les élèves étudiants, merci de fournir un justificatif de scolarité.*

### Facturation / Responsables légaux (si élève mineur) :

Si deux adresses différentes, renseigner l'adresse de facturation dans la rubrique « Titulaire de la facturation ». Un justificatif de domicile pourra vous être réclamé sur demande.

TITULAIRE DE LA FACTURATION	Nom : Prénom : Adresse : Ville :	Tél :  Mail :
TIERS SOLIDAIRE DE LA FACTURATION	Nom : Prénom : Adresse : Ville :	Tél :  Mail :

### Pratique instrumentale : (cocher)

- |   |  |                                 |
|---|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Basse            | <input type="checkbox"/> Flûte traversière | <input type="checkbox"/> Violon |
| <input type="checkbox"/> Batterie         | <input type="checkbox"/> Guitare           |                                 |
| <input type="checkbox"/> Chant individuel | <input type="checkbox"/> Piano             |                                 |

Le professeur contactera l'élève. Les créneaux de cours d'instrument sont octroyés d'un commun accord entre le professeur et la famille ou l'élève majeur.

### Formation Musicale (FM) : (cocher)

OBLIGATOIRE jusqu'à la validation du cycle 1. (Dérogation possible si élève inscrit dans une autre école, sur justificatif)  
 - Pour les élèves inscrits sur l'année 2023/2024, merci de vous référer aux indications de niveau transmises par votre professeur.

- Pour les nouveaux élèves, merci de contacter l'école de musique.

- Initiation CP – Mercredi de 11 h à 12 h
- FM A – Mercredi de 14 h à 15 h (suivi par la chorale de 15 h à 15 h 45).
- FM B – Mercredi de 16 h à 17 h (précédée par la chorale de 15 h à 15 h 45).
- FM C – Lundi de 17 h à 18 h (chorale le mercredi de 15 h à 15 h 45)
- FM D – Mardi de 17h à 18h (orchestre le mercredi de 18 h à 19 h)
- FM E - Mercredi de 17h à 18h (suivi de l'orchestre de 18 h à 19 h)

## **Pratique d'ensemble de Fonta Musique** : (cocher)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Atelier rythmique / Percussions brésiliennes<br>À partir de 6 ans, tous niveaux.<br>Mardi de 17 h à 18 h (Rodrigo Costa). | <input type="checkbox"/> Combo Jazz / Musiques actuelles Adultes<br>Lundi de 20 h à 21 h 15 (Nicolas Morant) |
| <input type="checkbox"/> Combo Rock / Musique amplifiée Ados cycle 1<br>Lundi de 17 h 30 à 18 h 45 (Nicolas Morant)                                | <input type="checkbox"/> Atelier Blues<br>Mercredi de 20 h 30 à 22 h (Rodrigo Costa)                         |
| <input type="checkbox"/> Combo Jazz / Musiques actuelles Ados cycle 2<br>Lundi de 18 h 45 à 20 h (Nicolas Morant)                                  | <input type="checkbox"/> Orchestre<br>Mercredi de 18 h à 19 h  |

*Dans le cadre du Réseau TramE des écoles de musique de Fonta Musique (Le Fontanil-Cornillon) / L'Unisson (Saint-Égrève) et du FAL (Saint-Martin-le-Vinoux), il est proposé aux élèves inscrits dans ces écoles de s'inscrire à une pratique d'ensemble au sein d'une autre école du Réseau sans surfacturation. Liste des cours et modalités en annexe.*

*Pour les élèves de Fonta Musique souhaitant suivre une pratique d'ensemble à L'Unisson ou au FAL*

Cours demandé (sous réserve de validation) : .....

École accueillant le cours : .....

*Pour les élèves d'une autre école du Réseau souhaitant suivre une pratique d'ensemble à Fonta Musique*

- Merci de cocher cette case et de remplir vos coordonnées dans la rubrique « Renseignements sur l'élève » au recto de cette fiche.

Cours demandé (sous réserve de validation) : .....

## **Éveil musical (pour les enfants à partir de 3 ans)** (cocher)

Découverte pédagogique de la musique, du rythme et des instruments.

- Éveil musical pour les enfants de maternelle - Mardi de 16 h 30 à 17 h 30

*Les enfants scolarisés à l'école du Rocher sont récupérés à l'école maternelle par le professeur d'éveil musical. À la fin du cours, les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à l'école de musique.*

## **Autorisations parentales pour tous les élèves mineurs** (cocher une seule case)

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de musique.

- J'autorise la tierce personne identifiée ci-dessous à récupérer mon enfant après le cours :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

La municipalité peut être amenée à photographier ou enregistrer les élèves pendant les temps de musique en vue de publication dans les supports de communication communaux. En cas de refus, merci de cocher

Merci de bien vouloir signaler par écrit tout changement de coordonnées qui interviendrait durant la scolarité.

La Ville du Fontanil-Cornillon se réserve le droit de faire intervenir les secours en cas de nécessité. Merci de signaler tout problème de santé utile à la sécurité de l'élève.

Les informations collectées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Ville, destiné au suivi et à la gestion des activités de l'école de musique. Les données sont traitées par le service administratif, conservées pendant la durée de l'année scolaire à laquelle s'applique l'inscription, puis archivées selon la réglementation en vigueur. Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en envoyant un courrier à l'adresse de la Mairie - 2 rue Fétola 38120 Le Fontanil-Cornillon, ou par mail à l'adresse: [donneespersonnelles@ville-fontanil.fr](mailto:donneespersonnelles@ville-fontanil.fr)

**En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissances du règlement et des tarifs en vigueur.**

Au Fontanil-Cornillon, le .....

Signature du représentant légal (titulaire de la facturation)

## Tarification des disciplines

	ÉLÈVE	FONTANILOIS (au moins 1 des 2 parents résidant au Fontanil-Cornillon)			EXTÉRIEUR
		Élève adulte ou 1er enfant	2e enfant de la famille mineur ou Étudiant	3e enfant (et plus) de la famille mineur ou Étudiant	
	Tarification				Élève adulte ou enfant
<b>CYCLE COMPLET</b> Instrument + F.M.  + Pratique d'Ensemble et/ou percussions brésiliennes et/ou Éveil Musical sans surcoût supplémentaire.	Par trimestre	186 €	141 €	93 €	295 €
<b>HORS CYCLE</b>  1 seule discipline (Instrument ou F.M.) + accès à une Pratique d'Ensemble et/ou percussions brésiliennes et/ou Éveil Musical sans surcoût supplémentaire.	Formation musicale seule par trimestre	93 €	70 €	47 €	148 €
	Instrument seul par trimestre	114 €	85 €	57 €	204 €
<b>Percussions brésiliennes ou Éveil Musical ou pratique d'ensemble</b>	Par trimestre	48 €	48 €	48 €	60 €

Les inscriptions se font sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant et des places disponibles.

### Cadre réservé à l'administration

**Inscription confirmée**

**Inscription annulée**

Date de transmission :

Si modifications en cours d'année (nature et date) :



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DE L'ÉCOLE FONTA MUSIQUE  
COMMUNE DU FONTANIL-CORNILLON**

---

## PRÉAMBULE

L'école de musique « Fonta Musique » du Fontanil-Cornillon est une Ecole Municipale d'Enseignement Artistique, spécialité musique, placée sous l'autorité du Maire de la ville du Fontanil-Cornillon. Elle est située au sein du Groupe Scolaire du Rocher qui accueille tout au long de l'année scolaire enfants, jeunes et adultes et propose un large éventail de cours encadrés par des professeurs passionnés.

Elle fait partie du Réseau des écoles de musique avec L'Unisson de Saint-Égrève et le Foyer Arts et Loisirs de Saint-Martin-le-Vinoux. Accompagnées par le Département de l'Isère dans le cadre du Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistique et culturelle, les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint-Egrève sont engagées depuis 2016 dans une Charte Réseau reliant leurs établissements d'enseignement musical et définissant des objectifs d'actions communes à l'échelle du bassin de vie, le long de l'axe du tramway, ligne E.

L'inscription à Fonta Musique implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Ce dernier, joint au dossier d'inscription, est disponible sur le site de la Ville du Fontanil-Cornillon.

## INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

### Article 1 - Conditions d'inscription, d'admission et de règlement

- a) **L'inscription à l'école de musique est annuelle** et ne peut être effectuée que par les parents ou un élève majeur.
- b) **Les pré-inscriptions et réinscription** se déroulent avant la fin de l'année scolaire. Les inscriptions définitives ont lieu début septembre. Toute nouvelle inscription durant l'année se fait dans la limite des places disponibles, en particulier pour les disciplines les plus demandées. Priorité est donnée aux habitants du Fontanil-Cornillon, mais les élèves d'autres communes peuvent être accueillis en fonction des demandes et des possibilités.
- c) **Le changement de discipline en cours d'année n'est pas autorisé**, sauf pour les pratiques d'ensemble.
- d) **En cas de non-paiement** d'une facture de l'année précédente, l'inscription de l'élève ne pourra pas être effective.
- e) **Si pour des raisons impérieuses**, indépendantes de la volonté de la municipalité et des professeurs (contexte sanitaire ou autre), les cours ne pouvaient pas être dispensés en présentiel et que le recours au distanciel serait rendu obligatoire, l'élève ne pourrait se prévaloir de l'absence de matériel adéquat ou d'un quelconque autre motif et serait tenu au règlement des cours proposés en distanciel. Les cours éventuellement dispensés en télé-enseignement sont pris en compte au même titre que les cours en mode « présentiel ».
- f) L'élève ou son représentant légal doit informer par mail ([fontamusique@ville-fontanil.fr](mailto:fontamusique@ville-fontanil.fr)) ou par courrier (Mairie du Fontanil-Cornillon, Service « École de musique », 2 rue Fétola 38120 Le Fontanil-Cornillon) toutes modifications, notamment l'adresse postale.

## **Article 2 - Tarification**

a) **Les tarifs** de Fonta Musique sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

b) **L'élève est inscrit pour l'année scolaire entière par discipline ou par cycle.** Le règlement intégral des frais de scolarité est dû pour l'année, facturé en 3 trimestres. La facturation est réalisée par trimestre à terme échu.

c) **L'école s'engage à dispenser 30 cours individuels au minimum.** Les cours ni honorés, ni remplacés, sont remboursés si les absences de l'enseignant ne permettent pas d'atteindre le nombre de 30 cours sur l'année scolaire.

d) **En cas d'inscription en cours d'année,** une tarification au prorata du nombre de cours sera établie.

e) **Interruption en cours d'année :** seuls les cas énoncés ci-après peuvent donner lieu à un dégrèvement au prorata du nombre de mois effectués : décès, déménagement hors commune, mutation professionnelle, perte d'emploi obligeant l'élève à interrompre sa scolarité, provisoirement ou définitivement). Chaque cas sera étudié.

Il convient d'adresser un courrier accompagné des pièces justificatives à la Mairie du Fontanil-Cornillon, service école de musique ou par courriel à l'adresse [fontamusique@ville-fontanil.fr](mailto:fontamusique@ville-fontanil.fr) 15 jours avant la fin du trimestre. Tout mois commencé est dû.

f) **Afin de faciliter vos démarches,** le paiement en ligne de votre facture est possible en vous connectant sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr). Merci de vous reporter à l'avis des sommes à payer pour prendre connaissance des identifiants nécessaires.

g) **Le règlement des frais de scolarité** peut aussi s'effectuer à la Trésorerie de Fontaine ou dans les tabacs et organismes agréés. La mairie du Fontanil-Cornillon ne perçoit plus de règlement.

h) **L'utilisation de la carte Tatoo** se fait directement auprès de la Trésorerie de Fontaine – 2 Bd Paul Langevin BP47, 38601 Fontaine.

Le Maire  
Stéphane DUPONT-FERRIER

# Réseau musique **TramE**

ACCÈS PARTAGÉ AUX PRATIQUES D'ENSEMBLE

## SAINT-ÉGRÈVE

### CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL - L'UNISSON

-> **GRATUITÉ SI INSCRIPTION PARALLÈLE DANS L'UNE DES 2 AUTRES ÉCOLES EN INSTRUMENT + FORMATION MUSICALE**  
-> **DEMI-TARIF POUR TOUS SI INSCRIPTION EN ENSEMBLE UNIQUEMENT ET TARIF ST-ÉGRÉVOIS POUR LES - DE 25 ANS**

ENSEMBLE CORDES CYCLE 1 - ENFANTS  
LUNDI 18H30/19H30

ORCHESTRE CORDES CYCLES 2/3 - ADOS  
LUNDI 19H30/20H45

ENSEMBLE VIOLONCELLES - ADULTES  
LUNDI 20H/21H

ENSEMBLE GUITARES CYCLE 1 - ENFANTS  
MARDI 18H/18H45

ENSEMBLE GUITARES CYCLES 2/3 - ENFANTS  
MERCREDI 18H/19H

ENSEMBLE MUSIQUE DU MONDE CYCLES 1/2 - ADOS/ADULTES  
MARDI 19H/20H

ENSEMBLE MUSIQUE ANCIENNE CYCLES 2/3 - ADOS/ADULTES  
MARDI 19H/20H

PETIT ORCHESTRE D'HARMONIE CYCLE 1 - ENFANTS  
MERCREDI 17H/18H

BIG ORCHESTRE HARMONIE CYCLES 2/3 - ADOS/ADULTES  
MERCREDI 18H/19H

ENSEMBLE VOCAL - ADOS  
MERCREDI 17H/18H

COMBO MUSIQUES ACTUELLES PADAWAN CYCLE 1 - ENFANTS  
MERCREDI 14H15/15H

COMBO MUSIQUES ACTUELLES MÉTAL CYCLE 1 - ENFANTS/ADOS  
MARDI 18H45/19H45

ATELIER IMPRO CYCLE 1 - ADOS/ADULTE  
MERCREDI 17H30/18H30

COMBO MUSIQUES ACTUELLES CYCLE 1/2 - ADOS/ADULTES  
LUNDI 20H/21H

COMBO GRAINE DE DJEUN'S CYCLE 1/2 - ADOS/ADULTES  
MERCREDI 15H/16H30

ENSEMBLE BLUES CYCLE 1 - ADOS/ADULTES  
JEUDI 19H/20H

ENSEMBLE SAXOPHONES CYCLE 2/3 - ADOS/ADULTES  
MERCREDI 18H/19H

COMBO JAZZ CYCLE 2 - ADOS/ADULTES  
MERCREDI 18H30/20H

BIG BAND CYCLES 2/3 - ADOS/ADULTES  
JEUDI 19H/20H30

COMBO JAZZ CYCLE 3 - ADULTES  
JEUDI 20H/21H30

## FONTANIL-CORNILLON

### ÉCOLE FONTAMUSIQUE

-> **GRATUITÉ SI INSCRIPTION PARALLÈLE DANS L'UNE DES 2 AUTRES ÉCOLES**

ATELIER PERCUSSIONS BRÉSILIENNES - TOUS NIVEAUX  
MARDI 17H/18H

COMBO ROCK / MUSIQUE AMPLIFIÉE CYCLE 1 - ADOS  
LUNDI 17H30/18H45

COMBO MUSIQUES ACTUELLES CYCLE 2 - ADOS  
LUNDI 18H45/20H

COMBO MUSIQUES ACTUELLES - ADULTES  
LUNDI 20H/21H15

## SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

### FOYER ARTS ET LOISIRS

-> **- 20% SI INSCRIPTION PARALLÈLE DANS L'UNE DES 2 AUTRES ÉCOLES ET TARIF ST-MARTINIERS POUR LES - DE 25 ANS**  
-> **TARIF ST-MARTINIERS POUR LA CHORALE ADULTE**

GRUPPETTI  
MERCREDI 18H30

CHORALE ADULTES  
MERCREDI 20H/22H

ENSEMBLE À CORDES  
JEUDI 19H45/21H15

Pour + d'informations : 04 76 75 48 63 - [ecolemusique@mairie-st-egreve.fr](mailto:ecolemusique@mairie-st-egreve.fr)